



APPEL A PROJETS « ACTIV'TA TERRE »

SENSIBILISATION ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Année scolaire 2022-2023

CONTEXTE

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis présente une exceptionnelle richesse et une grande diversité, mais est néanmoins soumis à de fortes pressions de développement.

Face à ce constat et soucieuse de préserver son environnement, la CASA a souhaité structurer sa politique en matière environnementale et a mis en place une démarche globale et volontaire déclinée à travers sa « Charte pour l'environnement et le développement durable » adoptée en 2007, puis au travers de son programme développement durable « CASA'Venir » adopté en 2019.

L'une des actions de ce programme est de « Sensibiliser la population aux enjeux du développement durable, l'inciter à adopter des éco gestes et porter des projets en ce sens ». Cette action se concrétise par la mise en place de différents dispositifs auprès de différents publics, notamment des enfants.

Dans ce cadre, une exposition intitulée : « CASA'Venir l'expo » a été réalisée en partenariat avec CANOPE. Son objectif est de sensibiliser les jeunes publics au développement durable sur le territoire de la CASA afin de leur permettre de mieux connaître leur lieu de vie, de comprendre les enjeux du DD et d'agir en citoyens responsables.

Dans ce contexte, l'appel à projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable « Activ'ta Terre » est proposé aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi qu'aux centres de loisirs sans hébergement (C.L.S.H) et structure d'accueil pour adolescents.

*Il prévoit un accompagnement en vue de la mise en œuvre de projets environnementaux et DD, s'appuyant sur une **éducation construite dans l'action et préparant à la participation.***

*C'est pourquoi, la CASA souhaite aujourd'hui vous aider à concrétiser vos projets d'éducation à l'environnement et au développement durable en vous proposant l'**appel à projets « Activ'ta Terre »**.*

NOUVEAUTE : Un défi vous est proposé autour de la thématique de la mobilité dans le cadre de l'appel à projets 2022-2023 (cf. en dernière page).

L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'éducation à l'environnement en vue d'un développement durable est une éducation tournée vers la vie, la nature, nos liens avec la terre empreinte de valeurs comme le respect, la solidarité, la prise en compte du bien commun, l'équilibre, l'équité...

Elle a pour objectif de responsabiliser, développer la citoyenneté, d'accéder à des savoirs, savoir-faire et savoir-être permettant de se forger sa propre opinion (esprit critique) et d'adopter selon son libre choix de nouvelles attitudes.

Une éducation construite dans l'action, préparant à la participation :

- 1- Privilégier l'ancrage local*
- 2- Avoir un contact avec le terrain*
- 3- Former les jeunes dans l'action*
- 4- Permettre une application immédiate et concrète dans leur quotidien*
- 5- Favoriser le travail et la réflexion de groupe*
- 6- Apporter de l'interactivité, de la pluridisciplinarité*
- 7- Soutenir la créativité, l'innovation, l'initiative*
- 8- Associer plusieurs partenaires et favoriser une culture scientifique*
- 9- Eduquer au choix et non enseigner des choix*

L'APPEL A PROJETS

Le projet doit être proposé par un ou des enseignants (y compris du CDI), animatrice BCD (pour le primaire) ou infirmier(e) qui travailleront en collaboration (mono ou multi-classes voire multi-niveaux), ou un directeur de CLSH ou de structure d'accueil pour adolescents, et porter sur l'une des thématiques citées ci-dessous.

Le porteur de projet doit transmettre à la CASA dans les délais indiqués dans l'appel à projet annuel son dossier de candidature complété et précisant la/les thématique(s), les objectifs, l'approche pédagogique, le planning, les supports, les partenariats, les visites éventuelles, les restitutions envisagées et le budget prévisionnel...

PUBLICS CIBLES

L'appel à projets est proposé à l'ensemble des établissements suivants :

- Les classes d'élémentaire du CP au CM2*
- Les classes de collège*
- Les classes de lycée d'enseignement général, lycée horticole, lycée technique ou polyvalent et lycée professionnel*
- Les classes d'enseignement supérieur, technique, polyvalent et agricole*
- Les centres de loisirs sans hébergement (6-12 ans) et structures d'accueil pour adolescents (12-18 ans)*

THEMATIQUES DES PROJETS

Ces projets devront s'inscrire dans une dynamique de développement durable et être menés sur l'un des thèmes suivants :

- **L'énergie,**
- **Le changement climatique,**
- **L'eau,**
- **L'air,**
- **Le bruit,**
- **La consommation,**
- **L'agriculture,**
- **Le jardin durable**
- **La biodiversité,**
- **La ville durable,**
- **La mobilité,**
- **La réduction de son empreinte écologique,**
- **Vivre dans un environnement sain (santé, air intérieur, nuisances sonores),**
- **L'égalité et la solidarité.**

La thématique des déchets pourra être abordée de manière connexe au travers d'autres thématiques, mais ne pourra pas être le thème unique ou principal du projet.

FINALITE ET RESTITUTION

« Responsabilisation et mobilisation »

Les projets mis en place s'appuieront sur la notion de « **citoyenneté d'action** », ils auront pour but d'impliquer les enfants dans des actions touchant leur environnement proche.

L'objectif est de permettre une prise de conscience de la responsabilité de chacun, afin de développer de nouveaux comportements et déboucher à terme sur un **engagement dans l'action**.

L'ensemble de la classe devra être impliquée dans le projet ainsi que dans sa restitution.

Celle-ci donnera lieu à une production **numérique**:

- Outil de communication (journal, page Web, podcast...),
- Outil pédagogique (panneau créé via des outils numériques, vidéo, tutoriel, reportage photo, création artistique enregistrée...)

Par ailleurs, le porteur de projet et sa classe devront rédiger les **articles** illustrant le projet et l'articulation avec l'exposition CASA 'Venir, pour le site web CASA (cf. ci-après)

Ces supports devront être reproductibles, diffusables et récupérables par la collectivité (en vue de sa publication sur le site web CASA notamment) et devront permettre la sensibilisation d'autres publics (classes, parents, habitants du quartier, du village) de préférence à l'extérieur de l'établissement.

- ✓ **Les actions de sensibilisation « grand public »** auront pour objet des actions de terrain dans le quartier, le village, lors d'événements communaux, kermesse de fin d'année ...
- ✓ **La diffusion des outils** réalisés (site web CASA, gazettes des communes...), expositions : fresques, sculptures... (école, maison des associations, mairies, médiathèques) afin de permettre d'une part la valorisation du travail des enfants mais également de sensibiliser un public plus large souvent plus sensible aux messages véhiculés par les plus jeunes.

Outils numériques à réaliser et communication associée

Un article décrivant le projet (5 à 10 lignes maximum) sera transmis à la CASA en vue de sa publication sur son site web.

- La transmission de 2 ou 3 photos exploitables et témoignant de la vie du projet. Les enfants devront être de dos ou avoir leurs visages masqués ou floutés.
- Les outils numériques réalisés seront consultables en ligne sous forme de :
 - Vidéo
 - Tutoriels
 - Podcast
 - Chanson
 - Jeux
 - Journal....

Articulation avec l'exposition « CASA 'Venir : l'expo »

Le porteur de projet devra exploiter durant la réalisation de son projet, **un ou plusieurs panneaux de « CASA 'Venir l'expo »** (<https://www.casavenir-expo.fr/>) sur des thématiques en lien avec celles de son projet.

En fin de projet, il devra produire et transmettre à la CASA **un article relatif aux modalités d'exploitation pédagogique de l'exposition durant la mise en œuvre de son projet.** (5 lignes).

La CASA pourra le mettre en ligne sur son site web.

La rédaction des 2 articles ci-dessus, la transmission des photos ainsi que les outils pédagogiques ou de communication en format numérique sont obligatoires.

PLANNING DE MISE EN ŒUVRE

Pour l'année scolaire 2022-2023 :

- **Fin Juin 2022** : Envoi de l'appel à projets aux différentes structures concernées,
- **Début septembre 2022** : Relance des différentes structures concernées,
- **26 septembre 2022** : date limite de retour des dossiers de candidature
- **1^{ère} quinzaine du mois d'Octobre 2022** : Sélection des projets par une commission constituée d'élus, de représentants de l'Education Nationale, de l'OCCE et de la CASA, puis communication auprès des lauréats des projets retenus et montants alloués, (date à valider avec les membres du jury)

- **Novembre 2022 à juin 2023** : mise en œuvre des projets, suivi, réajustements, (**EXCEPTION** : les **CLSH et structure d'accueil pour adolescents** : Mise en œuvre prolongée jusqu'à fin août 2023)
- **Fin 2022 - début 2023** : Une fois les dossiers administratifs complets (convention et fiche de désignation projets signées) versement des premiers 60 %
- **Mars 2023** : Envoi du bilan intermédiaire par le porteur de projet à la CASA pour déclencher le versement du solde de 40%
- **Mai-Juin 2022** : Restitutions : actions de sensibilisation
- **15 Juillet 2022**: Transmission des bilans finaux, dont le bilan financier, et mise à disposition des **outils numériques et articles pour le site web CASA** (**EXCEPTION** : les **CLSH et structures d'accueil pour adolescents** : transmission de ces éléments pour la **15 septembre 2023**)

MOYENS

LES MOYENS FINANCIERS

Un budget de 500 € ou 1000 € sera alloué à chaque projet après justification des besoins par le porteur de projet pour :

- L'acquisition de matériel,
- La réalisation de sortie(s) en lien avec le projet,
- La sollicitation d'un intervenant pour apport pédagogique ou artistique
- L'acquisition d'outils pédagogiques

De plus et en lien avec le Défi mobilité venant renforcer l'Appel à Projet Activ'ta Terre pour l'année scolaire 2022-2023, une enveloppe de 500 € ou 1000 € sera allouée, en complément ou spécifiquement, à chaque projet abordant la mobilité après justification des besoins par le porteur de projet pour les éléments indiqués ci-dessus.

Les porteurs de projets pourront solliciter des financements conjoints auprès d'autres organismes pour réaliser leurs projets.

Le budget total alloué à l'appel à projet chaque année scolaire n/n+1 est décidé lors du vote budgétaire de la CASA en début d'année civile n.

LES MOYENS HUMAINS

- Le porteur de projet : Le ou les enseignant(s) y compris du CDI, animatrice BCD (pour le primaire), infirmier(e), ou le directeur/ l'animateur de centre de loisirs ou structures d'accueil pour adolescents et son équipe.

Le projet est intégralement piloté par le porteur de projet.

L'organisation des sorties, visites de sites, intervenants, ainsi que la sollicitation de personnes ressources est à la charge du porteur de projet et reste sous son entière responsabilité.

- Le référent pédagogique CASA pour :
 - Le lancement, l'accompagnement et le suivi du projet,
 - L'appui pour la mobilisation des ressources,
 - La mise en réseau des acteurs et éventuellement des lauréats pour des échanges inter-projet sur des thématiques communes
 - Les réajustements par rapport aux objectifs,
 - Le respect du cahier des charges,
 - La validation du bilan de fin de projet

Son rôle sera également d'assurer l'évaluation en fin de projet d'assister ponctuellement et/ou de mettre à disposition le stand environnement CASA lors d'une manifestation communale pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation du projet, celles-ci restant de la responsabilité du porteur de projet.

- *De manière ponctuelle des experts/ intervenants dans certains domaines de compétences*
- ***Un accompagnement spécifique sera apporté par la direction de déplacements de la CASA dans le cadre du Défi mobilité (mise à disposition de ressources, d'outils pédagogiques, cartographie, intervenants, organisation de journée en lien avec la thématique ...)***

RESSOURCES

Les différentes ressources pédagogiques pour la mise en œuvre des projets seront mis à disposition des porteurs de projets dans le cadre d'une réunion préparatoire avec le référent CASA.

Ils comprennent :

- *La liste des différents supports pédagogiques, ouvrages, mallettes, kits... existants en lien avec la / les thématiques du projet*
- *Les personnes ressources et contacts par thématique notamment pour le Défi Mobilité*
- *Les lieux ou sites pouvant recevoir une visite pédagogique,*
- *Les journées thématiques Nationales permettant la mise en œuvre de temps forts pendant le déroulement du projet (journée de la Biodiversité, journée de l'environnement, du développement durable , dans le cadre du **Défi mobilité** : journée de la mobilité, du vélo ..., , journée « clean up the world » ...)*

Le choix des lauréats sera effectué à partir du dossier de candidature complété, par un comité de sélection qui sera composé de représentants de l'Education Nationale, de l'OCCE (pour les écoles primaires) et de la CASA service environnement et service déplacement)

La sélection se fera dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible pour l'année scolaire sur la base des critères suivants :

- *Qualité du projet proposé ;*
- *Motivation et cohérence avec le projet de classe et/ou d'école ;*
- *Ancrage local ;*

- *Application immédiate et concrète dans le quotidien des enfants ;*
- *Les restitutions prévues : principes et propositions d'actions de sensibilisation à destination d'autres publics, production d'outils numériques diffusables, réutilisables et récupérables par la collectivité ;*
- *Qualité et diversité des partenariats et intervenants envisagés (notamment pour **le Défi Mobilité**)*

Une priorité sera portée aux projets:

- *ayant un aspect innovant et privilégiant la créativité ;*
- *inter cycles et plus particulièrement inter degrés ;*
- *proposant un volet intergénérationnel et /ou social*
- *intégrant **le défi mobilité (NOUVEAUTE pour l'année scolaire 2022-2023 :**
voir ci-dessous)*

« DEFI MOBILITE »

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement durable de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, nous vous proposons, une thématique spécifique pour **l'année scolaire 2022 - 2023 : la Mobilité.**

Le travail pourra être orienté sur toutes les actions ayant un impact sur la mobilité et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Afin d'aller vers une mobilité durable, la CASA souhaite développer des solutions adaptées à chacun, pour garantir la possibilité de se déplacer, tout en contribuant à la réduction des impacts sur l'environnement.

En effet, la mobilité est indissociable de toutes les autres thématiques environnementales de l'appel à projet Activ' ta Terre notamment : l'air, l'énergie, la biodiversité, l'eau, la consommation, la réduction de l'empreinte écologique, vivre dans un environnement sain...

Ce défi consiste soit à :

- **développer des outils de sensibilisation, pédagogique et/ou de communication (en format numérique) à destination d'un public plus large** (grand public, enfants) afin de :
 - promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle (vélo, marche, transport en commun, covoiturage...)
 - définir leurs impacts sur l'environnement et sur le réchauffement climatique en particulier sur la consommation d'énergie, la qualité de l'air, la qualité des eaux et des sols... mais également sur la santé (en lien avec une activité physique, notamment)

L'objectif est de mener des actions de sensibilisation de proximité.

Les outils réalisés pourront également être diffusés sur les **supports de communication CASA** habituels : site internet, écran numérique des bus, salle d'exposition des médiathèques...

- **réduire les déplacements liés à la voiture et ses impacts sur l'environnement pour se rendre à leur établissement.**
- **faire tendre l'établissement vers une éco-responsabilité en matière de déplacement-mobilité** en visant à **responsabiliser l'ensemble des acteurs** (enseignants, personnel, parents, enfants) dans leurs déplacements :
 - du quotidien (boulangerie, commerces et services de proximité, ...),
 - domicile-établissements scolaires et centres de loisirs, activités extra-scolaires, en lien avec les modes alternatifs à la voiture.

Au vu des enjeux liés à cette thématique et à l'attente forte des institutions, les projets qui répondront au « DEFI MOBILITE » seront prioritaires sur l'ensemble des candidatures reçues et étudiées dans le cadre de l'appel à projets Activ'ta terre 2022-2023.